REVUE DE PRESSE DE LA MAP



Bulletin mensuel réalisé sur la base du site Internet on line de la MAP

c m r

DSICE-SCE / Veille du mois de avril 2014

LA REVUE DE PRESSE DE LA MAP

-Bulletin mensuel réalisé sur la base du site Internet on line de la MAPavril 2014

Rabat, 14 avr. 2014 (MAP)

*L'ECONOMISTE:

- Fraude sociale : la CGEM veut des sanctions exemplaires. La fraude sociale est difficile à éradiquer. En 2013, les contrôles et inspections menés par les équipes de la CNSS ont permis de régulariser 1,6 milliard de dirhams de masse salariale. Un chiffre que se partagent tous les secteurs d'activité et qui suscite les interrogations sur la politique de lutte mise en place : celle-ci est-elle suffisante? Que faut-il changer et comment traiter les récidivistes? Ce sport national plombe l'économie puisqu'il engendre un manque à gagner à l'Etat, impacte les assurés qui ne peuvent bénéficier des prestations de la sécurité sociale et aussi l'entreprise structurée. Un renforcement des sanctions est certes prévu. C'est même une recommandation de la commission technique sur les retraites. La CGEM va plus loin : "l'Etat doit taper fort pour donner des signaux à la communauté des affaires", soutient Jamal Belahrach, président de la Commission emploi et relations sociales.

Portugal : Des milliers de retraités dans la rue pour protester contre les coupes dans les pensions

Lisbonne, 12 avr. 2014 (MAP) - Des milliers de retraités ont manifesté samedi dans les principales villes portugaises, dont Lisbonne, pour protester contre de nouvelles coupes dans leurs retraites décidées par le gouvernement.

Dans la capitale, les manifestants ont répondu à l'appel de l'association de retraités "MURPI", qui avait appelé à défiler contre "la politique d'appauvrissement du gouvernement". Ils ont scandé des slogans dénonçant les restrictions décidées par le gouvernement au nom de la rigueur.

Les retraités ont défilé dans la capitale portugaise en entonnant la chanson "Grândola Vila Morena", qui est devenue le symbole de la contestation au Portugal après avoir été l'hymne de la Révolution des Oeillets de 1974 qui a permis l'instauration de la démocratie.

Des manifestations de retraités ont également eu lieu à Guimaraes, Porto (nord), Coimbra, Covilha (centre) et Faro (sud). Les organisateurs attendaient entre 10.000 et 12.000 manifestants dans l'ensemble des régions du pays.

Les manifestants ont protesté notamment contre la nouvelle mesure du gouvernement qui a décidé d'élargir l'assiette de la taxe de solidarité sur les retraites. Cette contribution, dont le taux varie entre 3,5 et 10 pc pour les retraites supérieures à 1350 euros, s'applique désormais à l'ensemble des pensions supérieures à 1000 euros bruts.

Les grèves et manifestations successives de tous les corps de métiers témoignent du mécontentement social et du rejet de la population d'une nouvelle dose d'austérité.

En échange d'une aide financière accordée en mai 2011 par l'Union européenne et le Fonds monétaire international, le gouvernement portugais a mis en œuvre une stricte cure de rigueur budgétaire.

Avant de conclure le plan de sauvetage financier, qui expire le 17 mai prochain, Lisbonne doit boucler d'ici le 15 avril, un nouveau train de mesures de rigueur pour 2015.

Chambre des représentants : Ouverture de la deuxième session sur fond de l'élection d'un nouveau président

Rabat, 11 avr. 2014 (MAP) - La 2ème session de la troisième année législative de la Chambre des représentants s'est ouverte, vendredi après-midi, avec une séance plénière consacrée à l'élection d'un nouveau président de la Chambre.

En lice pour la présidence de cette instance figurent MM. Rachid Talbi Alami, candidat de la majorité et Karim Ghellab, candidat de l'opposition qui a présidé la Chambre des représentants pendant la première moitié de la 9ème législature 2011-2016.

Selon les dispositions du règlement intérieur de la Chambre des représentants, le président de la Chambre est élu en début de législature, puis à la troisième année de celle-ci lors de la session d'avril et pour la période restant à courir de ladite législature, conformément aux dispositions de l'article 62 de la Constitution.

Le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue des membres composant la Chambre au premier tour, et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu, et en cas d'égalité des suffrages et de l'âge, il est procédé au tirage au sort, selon les dispositions du règlement intérieur de la Chambre. L'ordre du jour de la session de printemps devra porter sur les projets de lois organiques portant application des dispositions de la Constitution, en plus des lois devant découler des dialogues nationaux sur la réforme de la justice et sur la société civile.

La question du contrôle sera aussi au centre des travaux de cette session, à la lumière du rapport soumis par la Cour des comptes à la première Chambre concernant la Caisse de compensation. Des débats sont également attendus à propos des chantiers de réformes que le gouvernement compte lancer, particulièrement celles relatives au régime des retraites et à la loi sur la grève.